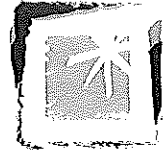


N° DEL/2023-034

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 3 avril 2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40**Date de convocation : 27 mars 2023****PRESENTS (28)**

Délégués titulaires (27) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOURRIER Annette, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (1) : M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CASSEZ Didier, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, Mme PAREL Audrey, M. POP Ion Octavian.

ABSENTS

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, M. LACROIX Laurent.

Pouvoirs (9) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. BRETTE Gérard a donné procuration à M. ROSSIGNOL Philippe,
Mme CARRARA Annie a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
M. CASSEZ Didier a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme FRAYSSE Marie a donné procuration à M. MENUET Jean-François,
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. VILLA Olivier,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à Mme DUBOUCAUD Patricia,

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.**Objet : Aménagement des chemins de randonnée**

M. le Président informe le Conseil que, dans le cadre de la gestion des circuits de randonnée pédestre, la Communauté de Communes réalise annuellement des

travaux d'aménagements sur les chemins de randonnée afin d'améliorer la praticabilité des circuits.

La contractualisation départementale 2023 - 2025 signée avec le Département de la Corrèze prévoit une aide de 20% des dépenses plafonnées à 65 000 € HT pour « l'aménagement des chemins de randonnée » sur la période 2023-2025.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** les aides du département de la Corrèze dans le cadre de la contractualisation 2023 - 2025 (délibération du 6 mars 2023) pour « l'Aménagement des chemins de randonnée » ;
- **Fixe** le montant estimatif des travaux d'aménagement des chemins de randonnée à 65 000 € HT ;
- **Etablit** le plan de financement de l'opération suivant :
 - o Département de la Corrèze : 13 000 €,
 - o Autofinancement de la Communauté de Communes : 52 000 €,
 - o Total : 65 000 € HT ;
- **Autorise** le M. le Président à signer tous documents afférents à l'opération.

POUR : 37

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 04 avril 2023
Le Président,**


Communauté de Communes
Ventadour Egletons Morédières
Charles FERRÉ



Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26